



18 février 2021

(21-1374)

Page: 1/1

Original: espagnol

**PANAMA – MESURES CONCERNANT L'IMPORTATION DE CERTAINS  
PRODUITS EN PROVENANCE DU COSTA RICA**

**DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS**

*Communication présentée par la Bolivie*

La communication ci-après, datée du 27 janvier 2021 et adressée par la délégation de la Bolivie à la délégation du Panama et à la délégation du Costa Rica, est distribuée à l'Organe de règlement des différends conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

---

Conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, j'ai l'honneur de vous informer du souhait de l'État plurinational de Bolivie d'être admis à participer aux consultations demandées par le Costa Rica dans le document distribué aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le 14 janvier 2021 (WT/DS599/1, G/AG/GEN/179, G/SPS/GEN/1873, G/L/1383), intitulé "Panama – Mesures concernant l'importation de certains produits en provenance du Costa Rica", comme prévu par l'article XXII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (GATT).

À cet égard, je vous signale que la demande susmentionnée est justifiée par l'intérêt commercial substantiel du gouvernement bolivien pour ce qui est de renforcer la capacité nationale de faire face à d'éventuelles mesures susceptibles d'être adoptées par les pays Membres de l'OMC dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Il s'agit en particulier de l'adoption et de l'application de mesures déguisées de protection d'un secteur spécifique, de mesures visant à restreindre le commerce entre les parties, de mesures qui ne sont pas fondées sur des principes techniques et/ou scientifiques et ne reposent pas sur des évaluations des risques, de mesures discriminatoires entre des Membres de l'OMC où existent des conditions sanitaires ou phytosanitaires identiques ou semblables, entre autres.

En outre, la République sœur du Panama, de même que les autres pays d'Amérique centrale, est considérée comme un marché potentiel aux fins de la diversification des exportations boliviennes de produits agricoles comme: la viande bovine et les produits dérivés, les produits agricoles primaires et transformés, les produits fruitiers primaires et transformés, le miel d'abeille, entre autres.

De ce fait, il est dans l'intérêt national de la Bolivie de connaître les exigences des autres pays dans le domaine SPS, afin d'éviter les conflits inutiles au moment d'exporter et de se conformer aux dispositions établies en vertu des règles de l'OMC et de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires.

Pour finir, une copie de la présente lettre est adressée au gouvernement de la République du Costa Rica et au Président de l'Organe de règlement des différends.

---